

GE_GERICHTE A/1934/2003 vom 28. September 2004

GE Cour de justice, 2004-09-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1934_2003

FR: GE_GERICHTE A/1934/2003 du 28 septembre 2004

IT: GE_GERICHTE A/1934/2003 del 28 settembre 2004

Erwägungen

E. 1

ère Chambre En la cause Monsieur B _____, comparant par Me Jean-Pierre OBERSON demandeur en l'Etude duquel il élit domicile contre ENTREPRISE S _____ et Mme S _____, défenderesse comparant par Maître Jacopo RIVARA en l'Etude duquel elles élisent domicile et PAX, Fondation collective LPP, domiciliée Aeschanplatz 13, appelée en à Bâle cause Attendu que Monsieur B _____, représenté par Maître Jean-Pierre OBERSON, a déposé auprès du Tribunal de céans une demande visant à ce que l'entreprise S _____ soit condamnée à lui payer les sommes de 1'073 fr. 80 avec intérêt à 5% dès le 1 er janvier 1997, de 1'096 fr. 15 avec intérêt à 5% dès le 1 er janvier 1998, et de 1'754 fr. avec intérêt à 5% dès le 1 er janvier 1999 ; Que ces sommes ont été retenues par l'entreprise sur le salaire du demandeur à titre de cotisations LPP ; Que selon l'entreprise, il appartient à la Fondation collective LPP la PAX de procéder au remboursement de ladite somme ; Attendu en droit que la loi genevoise sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 LOJ a été modifiée et qu'un Tribunal cantonal des assurances sociales a été institué dès le 1 er août 2003, statuant en instance unique notamment sur les contestations relatives à la prévoyance professionnelle opposant institutions de prévoyance, entreprises et ayants droits (art. 1 let. r et 56 V al. 1 let. b ch. 1 LOJ) ; Qu'en vertu de l'article 71 al. 1 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA), l'autorité peut ordonner, d'office ou sur requête, l'appel en cause de tiers dont la situation juridique est susceptible d'être affectée par l'issue de la procédure ; que la décision leur devient dans ce cas opposable ; Qu'il se justifie dès lors d'appeler en cause la Fondation collective LPP la PAX ; Que celle-ci n'a pas encore pu faire valoir ses droits de partie de sorte qu'il convient de lui fixer un délai pour qu'elle se détermine ;

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.